



Eté 2022

Stage

DOMAINE D'AUZOLE
Enduro et Brevet de Sécurité Routière (Permis AM)
14 / 16 ans

046 003 01

VPT – 21, rue ST Fargeau – 75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports - CGOL/LFEFP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité Publique – décret du 31.05.1930

COORDONNEES DU CENTRE :

Domaine d'AUZOLE

ST PIERRE LAFEUILLE

46090 – CAHORS –

Tél. : 05.65.30.00.77 Fax : 05.65.30.37.87

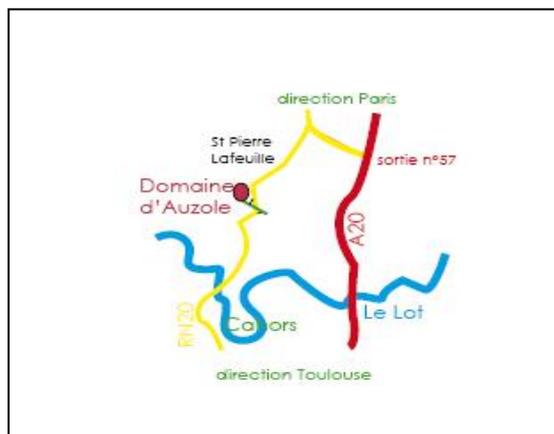
Mail : info@auzole.com

Site : www.auzole.com

En ce qui concerne le téléphone, nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pouvons en aucun cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE :

A 8 km au Nord de Cahors,



ACCES AU CENTRE :

Gare S.N.C.F de CAHORS Ligne PARIS-TOULOUSE

Depuis Toulouse : A 20 Direction Limoges/Paris - sortie CAHORS NORD N° 57 puis RN 20 en direction de CAHORS, à la sortie du village de SAINT PIERRE LAFEUILLE sur la droite direction Domaine d'AUZOLE.

Depuis Paris : A20 direction Montauban/Toulouse - sortie CAHORS NORD N° 57 puis RN 20 en direction de CAHORS, à la sortie du village de SAINT PIERRE LAFEUILLE sur la droite direction Domaine d'AUZOLE.

IMPORTANT : DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

N'oubliez pas de remplir **correctement la fiche sanitaire de liaison, de la signer** et de la remettre à l'animateur au départ, avec les documents suivants :

- photocopie des vaccinations,
- photocopie de la carte vitale **ET** attestation de carte vitale sur laquelle apparaît l'enfant **OU** la photocopie de l'attestation de C.M.U
- photocopie de la carte de mutuelle

Pour le permis AM

- Photocopie de l'A.S.S.R 1 ou 2
- 1 photocopie de la carte d'identité recto verso du jeune **ET** de son représentant légal
- 3 photos d'identité en format E.photo numérique
- 1 enveloppe timbrée
- 1 attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur

✈ Nous vous rappelons également que tout rapatriement sanitaire en avion (de France ou de l'étranger) nécessitera que l'enfant soit en possession de sa carte d'identité.

LE TRANSPORT DES PARTICIPANTS :

Transport en Train Gare de Cahors puis bus jusqu'au centre
Une convocation sera envoyée environ 2 semaines avant le départ.

Pour les enfants en transport,

Premier repas servi : Goûter

dernier repas servi : Déjeuner

Pour les enfants en rendez-vous sur place :

Le 1^{er} jour, arrivée entre 14h et 16h

Premier repas servi : goûter

Le dernier jour, départ entre 14h et 16h

Dernier repas servi : déjeuner

LE CADRE DE VIE :

Propriété de plus de 60 ha de forêts et de prairies dont une partie a été aménagée (piste de moto, de sécurité routière). Terrains de foot et de Basket, courts de tennis, **piscine**, parcours de VTT et site d'orientation balisé. L'ancienne ferme quercynoise, complètement remaniée, abrite cuisines et salles à manger au rez-de-chaussée. Plusieurs espaces d'activité abrités (salles ou marabouts).

Hébergement sous tentes Marabout de 5 à 6 lits équipées de mobilier classique et montées sur plancher Bois. Sanitaires à proximité.

LES ACTIVITES :

Le séjour est basé pour les jeunes sur l'apprentissage de la **moto en tout terrain** sur des pistes sécurisées et sur les chemins du domaine dédiés à l'activité. **12 heures par semaine**, encadrées les animateurs titulaires de Brevet d'Etat ou de qualifications BAFA Sports Motorisés. **En plus, 8h de pratique** spécifique pour passer le **permis AM (ancien BSR)**. Les jeunes tournent par petits groupes pour faciliter leur apprentissage (groupe de 10 enfants maxi). Le parc de machine 50cc, 70cc et 100cc du Domaine permet d'avoir des **machines correspondant aux différents gabarits des jeunes**.

Equipement fourni et OBLIGATOIRE pour la pratique : casques, gants, coudières et genouillères.

Détail de l'activité moto : Maîtrise d'une moto tout terrain, parcours sur prairie et circuit goudronné, plateau de sécurité routière, randonnée moto tout terrain sur les chemins du domaine, mécanique entretien de sa machine.

Détail du permis AM (ancien BSR) : Elle est assurée par des formateurs qualifiés

La formation au brevet de sécurité routière est d'une durée minimale de huit heures, dispensée sur deux jours au moins.

La formation se découpe par :

- une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;
- deux séquences qui sont consacrées à la formation à la conduite hors circulation et à la formation à la conduite en circulation et une autre séquence est dédiée à l'acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- une dernière séquence traite de la sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.

Durant la formation, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

Activités complémentaires possibles déterminées avec les jeunes : grands jeux, course d'orientation, etc....

ELEMENTS DU TROUSSEAU

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche de trousseau fournie en même temps que le dossier de renseignements à compléter. **Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir en plus** : Chaussures de sport montantes (type tennis) Pantalon **long** (type Jean) T-shirts ou **sweat à manches longues** petit sac à dos

Pour les séjours de plus d'une semaine, le blanchissage est assuré par le Centre. Aussi nous vous demandons de bien vouloir **marquer** tous les vêtements au nom de l'enfant.

L'ORGANISATION DU SEJOUR :

1 Directeur, responsable de la mise en place du projet pédagogique, 1 animateur pour 8 à 10 enfants, **Moniteurs spécialisés** titulaires des diplômes réglementaires pour les activités spécifiques

Les vacances étant un moment privilégié de la vie de l'enfant, l'équipe d'animation attend chaque jeune pour passer avec lui les meilleures vacances possibles.

L'objectif de l'équipe est d'amener à apprécier **la vie passée avec d'autres**, dans le **respect mutuel**, tout en **favorisant l'autonomie individuelle**.

Le respect inclut également les **locaux** et le **matériel** mis à disposition. Des règles de vie sont également à **respecter**. Elles impliquent forcément quelques contraintes mais sans lesquelles toute vie de groupe est impossible. C'est d'ailleurs **en groupe qu'elles seront établies et mutuellement négociées et acceptées**. Des **temps libres** seront aménagés dans la journée pour permettre à chacun de lire, d'écrire, de prendre du repos.

ATTENTION : *Si le comportement du jeune était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun des jeunes, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...*

LE REPAS : La volonté de l'équipe d'encadrement est de favoriser le moment privilégié qu'est le repas (un animateur par table au moins un repas sur les deux, durée suffisante 1h, repas variés et équilibrés). L'éducation au goût passe par la découverte de nouvelles saveurs et leur sécurité par une alimentation équilibrée. Les enfants et jeunes sont donc incités à goûter à tous les plats.

LE COURRIER : Le courrier est envoyé et distribué tous les jours. Vous aimez recevoir du courrier de votre enfant, alors n'oubliez pas que pour lui aussi, une lettre reçue est un grand bonheur. L'équipe d'animation est attentive à ce que les enfants écrivent mais ne vous alarmez pas trop si le courrier tarde. Pensez à remettre à votre enfant des enveloppes timbrées (avec adresse pour les plus jeunes).

LE TÉLÉPHONE : Le centre ne dispose que d'une ligne téléphonique qui devient vite saturée. Nous vous remercions de ne téléphoner qu'en cas de réelle nécessité. Le grand nombre d'enfants sur le site **ne permet pas de passer les communications systématiquement**. Toutefois, un membre de l'équipe vous donnera des nouvelles de votre enfant. Les enfants en possession de téléphones portables ne pourront l'utiliser que pour communiquer avec leurs parents. Les téléphones portables **ne seront pas laissés en libre utilisation** aux enfants.

Pour les nouvelles pendant le séjour, **un blog privé** est mis en place : vous recevrez le code avec la convocation.

L'ARGENT DE POCHE : Le placer dans une enveloppe non cachetée portant les noms et prénoms de l'enfant ainsi que la somme confiée et le remettre à l'arrivée à un responsable du séjour. Merci de rester dans des sommes raisonnables, calculées en fonction de la durée du séjour et de l'âge de l'enfant.

LES OBJETS DE VALEUR – ASSURANCES : **Les pertes ou vols d'objets de valeur** (bijoux, téléphone portable, jeux vidéo, appareils numériques etc...) ou encore **d'espèces, ne sont pas couverts par l'assurance**. Le centre et la Ligue de l'Enseignement se **déchargent de toute responsabilité**. Toute disparition devra être signalée au Directeur avant la fin du séjour.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Un guide pratique vous a été remis au moment de votre inscription. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

SANTE : **En cas de maladie**, le centre règle les frais médicaux immédiats et les parents remboursent la Ligue de l'enseignement à la fin du séjour, contre facture. La feuille de maladie sera envoyée dès réception du paiement. **En cas de traitement médical en cours**, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant. **Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale.**

En cas d'hospitalisation, (ou d'un simple passage aux urgences), joindre au dossier une photocopie de votre **carte Vitale ET de l'attestation de Sécurité Sociale ET de votre carte Mutuelle sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné** afin de bénéficier du tiers-payant dans la mesure du possible.

En cas d'accident, une déclaration est faite par nos soins, auprès de notre assurance, qui prend également en charge les frais médicaux non remboursés (sécurité sociale et mutuelle).

Les titulaires de la C.M.U doivent **OBLIGATOIREMENT** joindre au dossier de l'enfant une photocopie de l'attestation C.M.U **sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné.**

Nous vous souhaitons un agréable séjour